

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°46-2022-001

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture du Lot /

46-2022-01-03-00006 - 2022-01-dél signature responsables de service au 3 janvier 2022 (1 page)	Page 4
46-2022-01-03-00002 - 2022-Décision conciliateur adjoint L. EYCHENNE (1 page)	Page 6
46-2022-01-03-00003 - 2022-Décision conciliateur E. LOHAT (1 page)	Page 8
46-2022-01-01-00002 - ARRÊTÉ n° DC/2021/322 fixant la promotion du 1er janvier 2022 de la médaille d honneur agricole (2 pages)	Page 10
46-2022-01-01-00001 - ARRÊTÉ n° SPF-2021-024 fixant la promotion du 1er janvier 2022 de la Médaille d Honneur ?? Régionale, Départementale et Communale (5 pages)	Page 13
46-2022-01-03-00009 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D AUTORISATION DE VENTE DES BIENS MEUBLES SAISIS (1 page)	Page 19
46-2022-01-03-00005 - DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ?? EN MATIÈRE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (2 pages)	Page 21
46-2022-01-03-00004 - DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ?? EN MATIÈRE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE PROGRAMME 362 : ECOLOGIE (2 pages)	Page 24
46-2022-01-03-00010 - Décision de délégation générale de signature aux responsables et à ses adjoints du pôle Animation réseau et du pôle Expertise (2 pages)	Page 27
46-2022-01-03-00011 - Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Animation Réseau et pour le Pôle Expertise (4 pages)	Page 30
46-2022-01-03-00007 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES (2 pages)	Page 35
46-2022-01-03-00012 - Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (1 page)	Page 38
46-2022-01-03-00016 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE ?? D ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX (2 pages)	Page 40
46-2022-01-03-00001 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL ?? CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL ?? ET SON ADJOINT (2 pages)	Page 43
46-2022-01-03-00014 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL ?? DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES (1 page)	Page 46
46-2022-01-03-00008 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL ?? RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS FONCIERS (1 page)	Page 48

46-2022-01-03-00013 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL??SERVICE DE DIRECTION Décision de délégation de signature à Madame Céline PLANTÉ pour le Pôle Expertise (2 pages)	Page 50
46-2022-01-03-00015 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL??SERVICE DE DIRECTION Décision de délégation de signature de M. Laurent EYCHENNE (2 pages)	Page 53
46-2022-01-03-00017 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DOMANIALE (1 page)	Page 56

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00006

2022-01-dél signature responsables de service au
3 janvier 2022

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Responsables des services	Nom -Prénom
Service des Impôts des Particuliers de CAHORS	Jean-Marc SOULIE
Service des Impôts des Entreprises du LOT	Stéphane LANDEMAINE
Service des Impôts Fonciers de Cahors	Sébastien MOVSESSIAN
Services des Impôts des Particuliers de Figeac	Isabelle NOGUES
Service de la Publicité Foncière et d'Enregistrement	Didier AUCLAIR
Pôle de Contrôle Revenus-Patrimoine	Christian CLAYET
Pôle Contrôle Expertise	Christian CLAYET
Pôle de Recouvrement Spécialisé	Hervé DELSAHUT
Paierie Départementale de Cahors	Marie-José SOURSOU
Service de Gestion Comptable de CAHORS	Brigitte DA SILVA
Service de Gestion Comptable de FIGEAC	Armelle CAU
Service de Gestion Comptable de GOURDON	Maryse PETIT
Service de Gestion Comptable de SAINT CERE	Josette GOYETCHE
Trésorerie Hospitalière du Lot	Laurent NOTZON
Trésorerie de CASTELNAU-MONTRATIER	Didier SCHNAKENBOURG
Trésorerie de LALBENQUE	Fabrice BOURGEOIS

A Cahors, le 3 janvier 2022
 L'Administrateur des Finances publiques,
 Directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim


 Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00002

2022-Décision conciliateur adjoint L. EYCHENNE

**Direction départementale des Finances
publiques du LOT**
190, rue du Président Wilson
46000 CAHORS
Téléphone : 05 65 20 32 00
Mél. : ddip46@dgfp.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Caroline PÉRIÉ
caroline.perie@dgfp.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 65 20 57 60

Réf. : conciliateur fiscal adjoint

Cahors, le 03/01/2022

Le directeur départemental
des Finances publiques du LOT par intérim

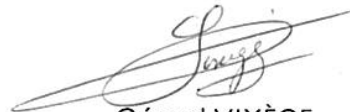
à

Monsieur Laurent EYCHENNE

DÉCISION

Objet : conciliateur fiscal adjoint

A compter du 3 janvier 2022, j'ai décidé de vous confier la mission de conciliateur fiscal adjoint. Je sais pouvoir compter sur votre disponibilité et vous en remercie.



Gérard VIXÈGE
Administrateur des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques
du LOT par intérim

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00003

2022-Décision conciliateur E. LOHAT

**Direction départementale des Finances
publiques du LOT**
190, rue du Président Wilson
46000 CAHORS
Téléphone : 05 65 20 32 00
Mél. : ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Caroline PÉRIÉ
caroline.perie@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 65 20 57 60

Réf. : conciliateur fiscal

Cahors, le 03/01/2022

Le directeur départemental
des Finances publiques du LOT par intérim

à

Monsieur Eric LOHAT

DÉCISION

Objet : conciliateur fiscal

A compter du 3 janvier 2022, j'ai décidé de vous confier la mission de conciliateur fiscal. Je sais pouvoir compter sur votre disponibilité et vous en remercie.



Gérard VIXÈGE
Administrateur des Finances publiques
Directeur Départemental des Finances publiques
du Lot par intérim

Préfecture du Lot

46-2022-01-01-00002

ARRÊTÉ n° DC/2021/322 fixant la promotion du
1er janvier 2022 de la médaille d honneur
agricole



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° DC/2021/322

FIXANT LA PROMOTION DU 1^{ER} JANVIER 2022 DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE

Le Préfet du Lot,

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole,

Vu le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

Vu l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoir aux préfets ;

Vu le décret n° 2001 – 740 du 23 août 2001 modifiant le décret n°84 –1110 du 11 décembre 1984 relatif à la Médaille d'honneur agricole ;

VU le décret du Président de la République du 15 janvier 2020, portant nomination de Monsieur Michel PROSIC, Préfet du Lot ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2022 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Lot ;

ARRÊTE

Article 1 : La Médaille d'honneur agricole est décernée à :

Médaille – Échelon ARGENT

M. DURAND Eric

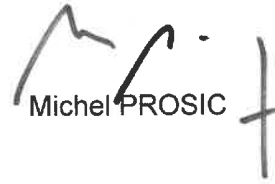
Ouvrier de fabrication – groupe coopératif Maisadour

Préfecture du Lot
Place Jean-Jacques Chapou
46009 Cahors Cedex
05 65 23 10 00
prefecture@lot.gouv.fr

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot.

Fait à Cahors, le 1^{er} janvier 2022

Le Préfet,


Michel PROSIC

Préfecture du Lot

46-2022-01-01-00001

ARRÊTÉ n° SPF-2021-024 fixant la promotion du
1er janvier 2022 de la Médaille d'Honneur
Régionale, Départementale et Communale



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n° SPF-2021-024
**fixant la promotion du 1^{er} janvier 2022 de la Médaille d'Honneur
Régionale, Départementale et Communale...**

Le Préfet du LOT,

VU le code des communes, notamment les articles R. 411-41 à 411-53,

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale modifié par le décret n° 88-309 du 28 mars 1988 et par le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires et anciens titulaires de **mandats électifs** des communes dont les noms suivent :

Médaille - Échelon ARGENT

Monsieur Patrick BORNES
Ancien conseiller municipal de la commune de Le Roc (46),

Médaille - Échelon VERMEIL

Monsieur Jean-Pierre ALMERAS
Ancien maire de la commune de L'Hospitalet (46),

Médaille – Échelon OR

Monsieur Bertrand LESTANG
Ancien adjoint de la commune de Larnagol (46),

Sous -Préfecture de Figeac
22 rue Caviale
46100 Figeac
05 65 34 04 15
sp-figeac@lot.gouv.fr

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents territoriaux dont les noms suivent :

Médaille - Échelon ARGENT

Madame Mélanie ALBAGNAC

Ingénieur à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Monsieur Yvon BARRACHINO

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Monsieur Jean-Paul BONDIA

Agent de maîtrise au conseil départemental du Cantal (15),

Monsieur Fabien CALMETTES

Technicien principal de 1^{ère} classe à la mairie de Figeac (46),

Madame Anne-Marie CASTELL

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement à la région Occitanie,

Madame Christiane CHASSAGNE

Agent de maîtrise à la mairie de Biars-sur-Cère (46),

Madame Françoise DEJEAN

Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Madame Céline DRUILHE

Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à la mairie de Biars-sur-Cère (46),

Madame Audrey DUCHESNE

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la mairie de Figeac (46),

Monsieur Fabrice DUPUIS

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement à la région Occitanie,

Monsieur Alain FRANCOUAL

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la mairie de Bédrier (46),

Monsieur Julien FOUILLOUX

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la mairie de Martel (46),

Sous-Préfecture de Figeac
22 rue Caviale
46100 Figeac
05 65 34 04 15
sp-figeac@lot.gouv.fr

Monsieur Ghislain HIRONDELLE

Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Madame Danièle HIVERNAT

ATSEM principal de 1^{ère} classe à la mairie de Figeac (46),

Monsieur Aurélien ISSERTES

Ingénieur hospitalier au centre hospitalier Henri Mondor d'Aurillac (15),

Madame Fabienne LAFARGUETTE

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la mairie de Figeac (46),

Monsieur Laurent LAPIE

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la mairie de Figeac (46),

Madame Véronique LAPLAUD

Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Madame Nadège LAPORTE

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la mairie de Vayrac (46),

Madame Anne LAUDE

Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement à la région Occitanie,

Madame Sylvie NISSOU

Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à la mairie de Cahus (46),

Madame Martine PETIT

Ancien adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Monsieur Laurent RONDREUX

Agent de maîtrise principal à la mairie de Castanet-Tolosan (31),

Médaille - Échelon VERMEIL

Monsieur Patrick BLADOU

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la mairie de Figeac (46),

Monsieur José-Luis BLANCO MARCOS

Ancien agent de maîtrise à la mairie de Martel (46),

Sous-Préfecture de Figeac
22 rue Caviale
46100 Figeac
05 65 34 04 15
sp-figeac@lot.gouv.fr

Madame Françoise CASTAGNE

Agent de maîtrise à la mairie de Martel (46),

Monsieur Jean GENDRE

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la mairie de Meyronne (46) et de Saint-Sozy (46),

Monsieur Eric LABROUSSE

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la région Occitanie,

Monsieur Hervé LESTRADE

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Monsieur Louis TILLET

Technicien principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Médaille - Échelon OR

Monsieur Jean-Pierre BREIL

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la région Occitanie,

Madame Brigitte HENRAS

Attaché hors classe au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (46),

Monsieur Thierry LE HENANFF

Ancien adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement à la région Occitanie,

Madame Nathalie MICHENEAU

Attaché principal à la commune de Biars-sur-Cère (46),

Madame Edith MINGUILLON

Agent de maîtrise à l'EHPAD L'étoile du soir à Montredon (46),

Monsieur Bernard PAYROT

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la communauté de communes du Grand-Figeac (46),

Monsieur Philippe POLOMSKI

Ancien rédacteur principal de 1^{ère} classe à la région Occitanie,

Monsieur Jean-Pierre SABROU

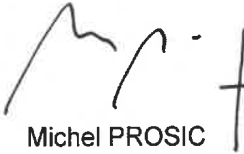
Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement à la région Occitanie,

Sous -Préfecture de Figeac
22 rue Caviale
46100 Figeac
05 65 34 04 15
sp-figeac@lot.gouv.fr

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Lot.

A Cahors, le 1^{er} janvier 2022

Le Préfet du LOT



Michel PROSIC

Sous -Préfecture de Figeac
22 rue Caviale
46100 Figeac
05 65 34 04 15
sp-figeac@lot.gouv.fr

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00009

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D' AUTORISATION DE VENTE DES
BIENS MEUBLES SAISIS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'AUTORISATION DE VENTE DES BIENS MEUBLES SAISIS

L'Administrateur des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;
Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est accordée à :

- Mme Marie-Virginie DEFRESNE, Administratrice des Finances publiques Adjointe

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du **LOT**

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim,



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00005

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le responsable de la division Budget, Immobilier et Logistique de la Direction départementale du LOT

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Michel PROSIC en qualité de préfet du Lot ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques LANDRIN, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques et l'affectant à la direction départementale des Finances publiques du LOT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-89 du 30 décembre 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Jacques LANDRIN, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-Jacques LANDRIN à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques LANDRIN, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du LOT en date du 30 décembre 2021, sera exercée par :

Madame Caroline PERIE, inspectrice principale des Finances publiques

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur des Finances publiques,

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Budget - Immobilier – Logistique

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, Chef du service Budget, Immobilier et Logistique
Madame Pascale AYMARD, contrôleur,
Monsieur Christian LE GALL, contrôleur,
Madame Laura BAZEAUD, agent administratif,
reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons de commande, les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, de constater et de certifier le service fait.

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, Chef du service Budget, Immobilier et Logistique
Madame Pascale AYMARD, contrôleur,
Monsieur Christian LE GALL, contrôleur,
Madame Laura BAZEAUD, agent administratif,
reçoivent délégation en tant qu'agents habilités à l'outil CHORUS Coeur.

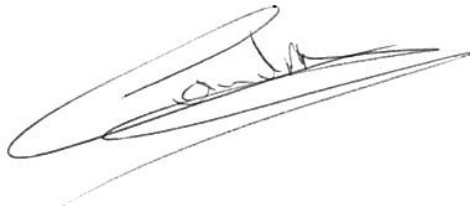
Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier (saisisseur et valideur),
Madame Pascale AYMARD, contrôleur (saisisseur et valideur),
Monsieur Christian LE GALL, contrôleur (saisisseur et valideur),
Madame Séverine LAFON, contrôleur (valideur),
Madame Laure TEULIÈRES, contrôleur (valideur),
Madame Marie-Jeanne VISCOGLIOSI, agent administratif principal (valideur),
Madame Laura BAZEAUD, agent administratif (saisisseur et valideur),
reçoivent délégation en tant qu'agents habilités dans l'outil CHORUS Formulaire.

Monsieur Frédéric TIRTAINE, Inspecteur, est habilité à servir toute opération dans CHORUS -REFX.

Article 3 : La présente décision annule et remplace celle du 1^{er} septembre 2021.
Elle prend effet le 3 janvier 2022.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département du LOT.

A CAHORS, le 3 janvier 2022
Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques
Le responsable du Budget Immobilier et Logistique

Jean-Jacques LANDRIN



Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00004

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE PROGRAMME 362 : ECOLOGIE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
PROGRAMME 362 : ECOLOGIE**

Le responsable du Budget, Immobilier et Logistique de la Direction départementale du LOT

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2020-1754 du 29 novembre 2020 relatif à la répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 ;

Vu la convention et ses annexes entre la direction du budget et la direction de l'immobilier de l'État relative à la gestion budgétaire du plan France relance ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Michel PROSIC en qualité de préfet du Lot ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques LANDRIN, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques et l'affectant à la direction départementale des Finances publiques du LOT ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du préfet de région Occitanie, préfet de Haute-Garonne aux préfets des départements d'Occitanie en date du 12 février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Jean-Jacques LANDRIN, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques portant sur la gestion et l'utilisation des crédits du plan France Relance (programme 362) en date du 30 décembre 2021.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques LANDRIN, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du LOT en date du 30 décembre 2021, sera exercée par :

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur des Finances publiques,

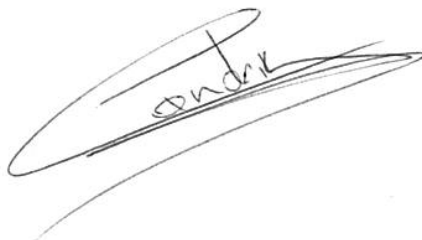
Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1/2

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOT

A CAHORS, le 3 janvier 2022
Le responsable du Budget, Immobilier et Logistique
Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques

Jean-Jacques LANDRIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Landrin', is written over a large, light-colored oval scribble.

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

2/2

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00010

Décision de délégation générale de signature aux responsables et à ses adjoints du pôle Animation réseau et du pôle Expertise



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Décision de délégation générale de signature aux responsables et à ses adjoints du pôle Animation réseau et du pôle Expertise

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Lot ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 chargeant M. Gérard VIXÈGE, Administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du LOT,

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

Mme Marie-Virginie DEFRESNE, administratrice des Finances publiques adjoint, Cheffe du pôle Animation Réseau

Mme Céline PLANTÉ, inspectrice principale des Finances publiques, Cheffe du pôle Expertise

Celles-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Article 2 – Délégation générale de signature est donnée à :

M. Patrick ORTIZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Chef de division Etat et Domaine,

Mme Aude RATEL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Chef de division Secteur Public Local,

M. Eric LOHAT, inspecteur principal des Finances publiques, Chef de division Particulier, Professionnels, Recouvrement, Foncier et Publicité Foncière,

M. Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Chef de division Affaires juridiques, Contrôle fiscal et FDL.

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou

concurrentement avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, de Mme Marie-Virginie DEFRESNE, de Mme PLANTÉ sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Article 4 –La présente décision annule et remplace celle du 1^{er} septembre 2021.
La présente décision prend effet le 3 janvier 2022
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département du LOT.

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur des Finances publiques
Directeur Départemental des Finances publiques du LOT par intérim



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00011

Décision de délégations spéciales de signature
pour le Pôle Animation Réseau et pour le Pôle
Expertise



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Animation Réseau et pour le Pôle Expertise

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Lot ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 chargeant M. Gérard VIXÈGE, Administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du LOT,

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à

I - POUR LE PÔLE EXPERTISE

1 - Pour la Division Etat – Domaine :

Mme Marianne DEWAILLY, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service comptabilité, produits divers et DFT, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les déclarations de recettes,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France et du CCP/AD,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement,
- ✓de signer les délais de paiement sur produits divers dans la limite de durée de 10 mois inclus et d'accorder les remises de majoration à hauteur de 1 500€,
- ✓de signer les déclarations de créances au passif des procédures collectives et les actes de poursuites,
- ✓de signer les chèques sur le trésor,
- ✓de signer les ordres de paiement,

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1/3

- ✓de signer les ordres de virement,
- ✓de signer les accusés de réception d'opposition et les visas d'exploits d'huissiers,
- ✓de signer les reçus de dépôts de valeur,
- ✓de signer tous documents, accusés de réception, récépissés, bordereaux relatifs à son service.

M Clément RAFFIN, contrôleur des Finances publiques, au service comptabilité, produits divers et DFT, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France,
- ✓de signer les déclarations de recettes,
- ✓de signer exclusivement tous documents, accusés réception, récépissés, bordereaux relatifs au service,
- ✓en l'absence de M Patrick ORTIZ et de Mme Marianne DEWAILLY de signer les délais de paiement sur produits divers dans la limite de durée de 10 mois inclus, ainsi que d'accorder les remises de majoration à hauteur de 1 500 €, les déclarations de créances au passif des procédures collectives, et les actes de poursuite.

Mme Eve BERNADAC, contrôlease des Finances publiques, au service comptabilité, produits divers et DFT, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement,
- ✓de signer les délais de paiement sur produits divers, dans les limites de montant 3 000 € et de durée 5 mois,
- ✓de signer les remises de majorations dans la limite de 300 €,
- ✓de signer les déclarations de recettes.

Mme Corinne TURENNE, contrôlease des Finances publiques, au service comptabilité, produits divers et DFT, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les déclarations de recettes,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France,
- ✓de signer exclusivement tous documents, accusés de réception, récépissé, bordereaux relatifs au service,
- ✓en l'absence de M Patrick ORTIZ et de Mme Marianne DEWAILLY de signer les délais de paiement sur les produits divers dans la limite de durée de 10 mois inclus, ainsi que d'accorder les remises de majoration à hauteur de 1 500 €, les déclarations de créances au passif des procédures collectives, et les actes de poursuite.

Mme Céline VAYSSE, agent d'administration principal des Finances publiques, au service comptabilité, produits divers et Dft, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France,
- ✓de signer les déclarations de recettes,
- ✓de signer exclusivement tous documents, accusés de réception, récépissés, bordereaux relatifs au service,
- ✓de signer les délais de paiement sur produits divers, dans les limites de montant 3 000 € et de durée 5 mois,
- ✓de signer les remises de majorations dans la limite de 300 €

M. Thierry DAVIAU, agent d'administration principal des Finances publiques, au service comptabilité, produits divers et DFT, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les reçus de dépôts de valeurs,
- ✓de signer les accusés de réception, les récépissés relatifs aux dépôts et services financiers.

2 - Pour la Division Affaires juridiques, Contrôle fiscal et Foncier :

M. Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chargé de mission aux affaires juridiques et au contrôle fiscal, reçoit procuration spéciale à effet de signer tous documents, accusés de réception, récépissés, bordereaux relatifs au service.

M. Jean-Marc CHAZELLE, inspecteur divisionnaire expert des Finances publiques, chargé de mission en matière de fiscalité directe locale, reçoit procuration spéciale à effet de signer tous documents, récépissés, bordereaux relatifs au service de fiscalité directe locale.

M. Antoine BEUCHER, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission au service contentieux du recouvrement, reçoit procuration spéciale à effet de signer les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales.

M. Sylvain LAFONTAN, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission au service contentieux du recouvrement, reçoit procuration spéciale à effet de signer les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales.

Mme Clarisse DESENCLOS, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission au service contentieux du recouvrement, reçoit procuration spéciale à effet de signer les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales.

II - POUR LE PÔLE ANIMATION RÉSEAU

Pour la Division CEPL

Mme Aude RATEL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chargée de mission au secteur public local reçoit procuration spéciale à effet de signer :

- ✓les bordereaux d'envoi, accusés de réception, documents divers concernant le Service d'Appui au Réseau,
- ✓les courriers et documents ayant trait au secteur public local
- ✓les comptes de gestion des collectivités et établissements publics du Lot
- ✓de signer tous les documents en lien avec ses fonctions de chargée de mission monétaire.

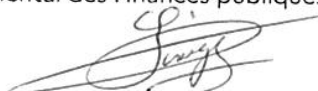
Mme Olivia DURAND, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service CEPL Gestion, reçoit procuration spéciale à effet de signer :

- ✓les comptes de gestion des collectivités et établissements publics du Lot,
- ✓tous documents, récépissés, bordereaux relatifs au service CEPL Gestion
- ✓de signer tous les documents en lien avec ses fonctions de chargée de mission monétaire.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet le 3 janvier 2022

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOT.

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00007

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE
SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET
RESSOURCES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des
Finances Publiques

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du LOT ;

Vu le décret du 7 décembre 2021 chargeant M. Gérard VIXÈGE, Administrateur des Finances publiques de l'intérim de Directeur départemental des Finances publiques du LOT ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service ne relevant pas des missions relatives à l'ordonnancement secondaire, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines (RH) , formation professionnelle, Stratégie, Contrôle de gestion, et Qualité de service :

Madame Caroline PÉRIÉ, inspectrice principale, responsable de la division

Gestion Ressources humaines

Madame Séverine LAFON, contrôleur principal,

Madame Laure TEULIÈRES, contrôleur,

Madame Marie-Jeanne VISCOGLIOSI, agent d'administration principal.

Formation professionnelle et concours

Madame Séverine LAFON, contrôleur principal.

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1/2

Contrôle de gestion – Stratégie - Structures et emplois

Monsieur Antony MARTIN, inspecteur,
Madame Séverine LAFON, contrôleur principal.

2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier :

Monsieur Jean-Jacques LANDRIN, inspecteur divisionnaire, responsable de la division,

Budget - Immobilier – Logistique

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier,
Madame Pascale AYMARD, contrôleur,
Monsieur Christian LE GALL, contrôleur,
Madame Laura BAZEAUD, agent.

Assistant de prévention

Monsieur David BOUYSSIÈRES, contractuel.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet au 3 janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOT.

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'administrateur des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00012

Décision de délégations spéciales de signature
pour les missions rattachées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des Finances publiques du LOT ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 chargeant M. Gérard VIXÉGE, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques du LOT;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la mission communication :

Mme Caroline PERIÉ, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la mission Communication

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

A CAHORS, le 3 janvier 2022

L'administrateur des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,

Gérard VIXÉGE

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1/1

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00016

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE
D ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES
PRODUITS DOMANIAUX



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 7 décembre 2021 chargeant M. Gérard VIXÈGE, administrateur des Finances publiques de l'intérim de directeur départemental des Finances publiques du Lot ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à :

- M. Patrick ORTIZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques ;
- M. Laurent STRUCKELY, inspecteur des Finances publiques ;

dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} septembre 2021.

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1/2

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques du Lot.

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur Départemental des Finances publiques du LOT par intérim



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00001

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL
ET SON ADJOINT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL
CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL
ET SON ADJOINT**

L'administrateur des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 3 janvier 2022 désignant M. Eric LOHAT, conciliateur fiscal départemental et M. Laurent EYCHENNE, conciliateur fiscal départemental adjoint.

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Eric LOHAT, inspecteur principal, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

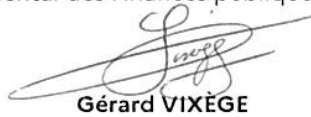
1/2

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOT

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00014

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départementale des Finances publiques par intérim, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 € à l'inspectrice et à l'inspecteur des Finances publiques dont les noms suivent :

M. Sylvain LAFONTAN

Mme Clarisse DESENCLOS

Article 2

Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction au contrôleur des Finances publiques dont le nom suit :

Mme Catherine BESSIÈRE

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du **LOT**

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur des Finances publiques
Directeur Départemental des Finances publiques du Lot par intérim


Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00008

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS
FONCIERS

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL
RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS FONCIERS**

L'administrateur des Finances publiques, directeur départementale des Finances publiques du Lot par intérim,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du Directeur départemental des Finances publiques par intérim, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 € à l'inspecteur des Finances publiques dont le nom suit :

- M. Sébastien MOVSESIAN, responsable du Service des Impôts fonciers du Lot.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du **LOT**

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques du LOT par intérim,


Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00013

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
SERVICE DE DIRECTION Décision de délégation
de signature à Madame Céline PLANTÉ pour le
Pôle Expertise



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL
SERVICE DE DIRECTION**

**Décision de délégation de signature à Madame Céline PLANTÉ pour le Pôle
Expertise**

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Céline PLANTÉ, inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 200 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 120 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du même livre ;

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1/2

- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.
- 10° tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans que cet empêchement puisse être invoqué par des tiers ou opposé à eux .

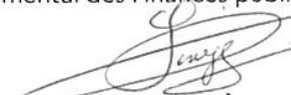
Article 2

La même délégation est accordée aux responsables des divisions, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part et de Mme Céline PLANTÉ en l'occurrence, M. Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « Affaires juridiques, Contrôle fiscal et FDL », et M. Patrick ORTIZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « État, Affaires Économiques ».

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du **LOT** et affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques du LOT.

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur des Finances publiques
Directeur Départemental des Finances publiques du LOT par intérim,



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00015

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
SERVICE DE DIRECTION Décision de délégation
de signature de M. Laurent EYCHENNE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des
Finances Publiques**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL
SERVICE DE DIRECTION**

Décision de délégation de signature de M. Laurent EYCHENNE

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du même livre ;

Direction départementale des Finances publiques du LOT
190 Rue du Président WILSON
46009 CAHORS Cedex
05 65 20 32 00
ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

1/2

- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.
- 10° tous les actes relatifs à la gestion de son service et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du **LOT** et dans les locaux du service où exercent les agents délégués.

A CAHORS, le 3 janvier 2022
L'Administrateur des Finances publiques
Directeur Départemental des Finances publiques du LOT par intérim,



Gérard VIXÈGE

Préfecture du Lot

46-2022-01-03-00017

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE
DOMANIALE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des
Finances Publiques

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DOMANIALE

Le Préfet du département du Lot

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment les articles 19, 37, 42, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert des compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté 2021-087 du Préfet du Lot en date du 30 décembre 2021 accordant délégation de signature à M. Gérard VIXÈGE, Directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim,

Arrête :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Gérard VIXÈGE, Directeur départemental des Finances publiques du Lot par intérim, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2021 accordant délégation de signature à M. Gérard VIXÈGE sera exercée par Mme Céline PLANTÉ, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du pôle Expertise.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Patrick ORTIZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, ou à son défaut par M. Laurent STRUCKELY, inspecteur des Finances publiques.

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2021.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques du Lot.

A CAHORS, le 3 janvier 2022

Pour le Préfet,

L'Administrateur des Finances publiques

Directeur Départemental des Finances publiques du LOT par intérim

Gérard VIXÈGE